

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 avril 2023

4- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales - Année 2023

DGA Ressources - Budget, Programmation, Dette & Trésorerie

Rapporteur(s) M. Serge CIGANA

Le budget primitif 2023, dans son volet dépenses de fonctionnement comme d'investissement, est la traduction des niveaux de services et d'équipements proposés à la population mancelle.

Compte tenu de l'équilibre budgétaire faisant l'objet d'une délibération présentée à cette même séance et de la volonté réaffirmée de modération fiscale sur la durée du mandat, **il est proposé pour 2023 de ne pas augmenter les taux d'imposition directe locale** votés en 2022.

Les taux de la taxe d'habitation, des taxes de foncier bâti et non bâti et de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) s'établiraient comme suit :

	Taux votés en 2022	Taux 2023	Variation
Taxe d'habitation	17,19%	17,19%	0 %
Foncier bâti	34,71%	34,71%	0 %
Foncier non bâti	22,23%	22,23%	0 %
Cotisation Foncière des Entreprises	15,87%	15,87%	0 %

En conséquence, je vous propose, mes Chers Collègues, de fixer pour 2023 les taux d'imposition municipaux tels que définis ci-dessus.

Votes

55 élus ont voté POUR : M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL, Mme F. BAUDON-BRULÉ, M. Y. CALIPPE, Mme S. MOISY, M. C. LACOSTE (représenté par M. C. PETIT-LASSAY), Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD (représentée par Mme M-A. ROUSSEAU), M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK, Mme M-A. ROUSSEAU, M. A. AMMAR, M. C. JEAN, Mme A. LARSON, Mme R. KAZIEWICZ, M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, M. F. EDOM, Mme M. CABARET, Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON (représentée par M. N. CHÂRON), M. A. EL ARRASSE, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme B. AFFAGARD (représentée par M. M. GUIHARD), Mme M. HUBERT, Mme F. RAMBURE, M. M. LECOSSIER, Mme F. LAGARDE, Mme L. MÉNARD (représentée par Mme C. BRULÉ-DELAHAYE), M. Q. PORTIER (représenté par Mme C. LEROUX), M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT, M. T. TOUCHE, M. J. GOUFFÉ, Mme F. PAIN, M. R. BATIOT, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, M. L. BU, Mme J. ROUSSEAU, Mme O. BERNY (représentée par M. O. RUCHAUD), Mme M. KARAMANLI (représentée par M. O. BIENCOURT), M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, M. C. RAVÉ, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme K. FOFANA (représentée par Mme H. LAFORÊT-THIBAUT), Mme. I. GARSMEUR.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : lmc1DEL237623H1

Affichage le 12 avril 2023

Délibération exécutoire le 12 avril 2023